



Transcription du divorce en france

Par **leilabell**, le **22/06/2012** à **20:06**

Bonjour, mon ami a été victime d'un mariage gris, il a marié en Algérie une fille de son village en 2009 c'était un mariage arrangé il ne connaissait pas la fille il s'est basé sur ce qu'on lui avait dit d'elle, une fois le mariage retranscrit en France elle est venue et quelques mois après elle a commencé à lui faire vivre un enfer, son comportement étant suspect mon ami a enquêté et découvert la supercherie en complicité avec les parents de la fille il l'a utilisée pour permettre à leur fille d'aller en France et d'avoir les papiers français heureusement que tout a été découvert assez tôt du coup il a demandé conseil et on lui a conseillé de divorcer en Algérie ce qu'il a fait le divorce a été prononcé en novembre 2011, son avocat ne lui a remis une copie que le mois de janvier 2012 ou il a envoyé un courrier plus le dossier pour la retranscription, j'aimerais savoir combien de temps va prendre la retranscription si il y a moyen de suivre l'évolution de la demande et si il y a possibilité d'avoir une annulation du mariage puisque cette arnaque l'a rendu malade je vous remercie de votre réponse sachant qu'on a prévu de se marier et que la date dépend de la réponse de Nantes

Par **amajuris**, le **22/06/2012** à **20:30**

bonjour, je réponds partiellement à vos questions :
- le fait de rendre malade ne justifie pas selon la loi française l'annulation d'un mariage qui a eu lieu à l'étranger, mariage suivi d'un divorce dans le même pays.
- il est difficile de connaître la durée de la procédure pour obtenir la transcription du divorce prononcé en Algérie cela dépend de la complexité du dossier et si toutes les pièces exigées ont été produites. Les juges vérifient en particulier que les règles appliquées pour ce divorce sont conformes à l'ordre public français et à la convention européenne des droits de l'homme.
- je ne crois pas qu'il soit possible de suivre l'évolution du

dossier mais vous pouvez essayer en utilisant cette adresse courriel: Courriel à l'adresse suivante : bta.scec@diplomatie.gouv.fr